A la sortie du tribunal : “Merci la France”

19/08/2010 à 16h12

Le tribunal correctionnel d’Evry a condamné mercredi à sept mois et à trois mois de prison ferme, deux jeunes hommes de 18 et 20 ans accusés d’avoir blessé des policiers à Corbeil-Essonnes jeudi dernier. Le parquet a interjeté appel jeudi.



(…)

Concernant les majeurs, le plus âgé a été condamné à trois mois de prison ferme sans mandat de dépôt. Il est donc sorti libre. **Il avait déjà à son actif dix condamnations** pour des faits de vol, recel, conduite sans permis, violences sur agent de police, entre autres. Ce passé chargé n’a pas pesé aussi lourd qu’on pouvait le penser dans la décision des magistrats.

Accusé d’avoir arraché le casque du policier, son comparse de 19 ans a été condamné de son côté à un an de prison dont cinq mois avec sursis et mise à l’épreuve. **Sans mandat de dépôt, lui aussi est sorti libre**. Piégé par son ADN, il risquait une peine plus lourde. Le procureur avait requis deux ans de prison dont un avec sursis. Le suspect avait beau prétendre avoir juste donné des coups de poing aux policiers « pour se

dégager » le soir de la rixe, la police scientifique a établi que les traces génétiques retrouvées sur le casque du policier le plus sévèrement touché lors des échauffourées étaient incontestablement les siennes. Pour les enquêteurs, **ce garçon d'origine africaine était bien le « colosse » qui a ceinturé l'agent par-derrière, lui ôtant son casque pour que l'un de ses complices puisse asséner un coup de marteau sur son crâne**. Si le jugement se voulait mesuré, il a déçu les policiers.

Mercredi, certains d'entre eux ont assuré avoir entendu les deux jeunes condamnés s'exclamer «**merci la France**» à leur sortie du palais de justice.

Le Figaro

(Merci à Manuel Blancos et Jaime Horta)